

Subject: 2023 Draft Operating and Capital Budgets

File Number: ACS2023-FCS-FSP-0001

Report to

Council 1 February 2023

**Submitted on February 1, 2023 by Cyril Rogers, General Manager and Chief
Financial Officer (A), Finance and Corporate Services Department**

**Contact Person: Suzanne Schnob, Program Manager, Planning and
Budgeting, Finance and Corporate Services**

Telephone 613-580-2424 extension 13788, Suzanne.Schnob@ottawa.ca

Ward: Citywide

**Objet: Budgets préliminaires de fonctionnement et des
immobilisations de 2023**

Dossier Numéro: ACS2023-FCS-FSP-0001

Rapport au

Conseil le 1er février 2023

**Soumis le 1 février 2023 par Cyril Rogers, Directeur général et Chef des
Finances par intérim, Direction générale des finances et des services
organisationnels**

**Personne-ressource : Suzanne Schnob, Gestionnaire de programme,
Planification et budgétisation, Direction générale des finances et des
services organisationnels**

613-580-2424, poste 13788, Suzanne.Schnob@ottawa.ca

Quartier : À l'échelle de la ville

REPORT RECOMMENDATION(S)

That City Council:

- 1. Receive and table the Draft 2023 Operating and Capital Budgets at its meeting of February 1, 2023 for subsequent consideration by Council sitting in Committee of the Whole to be held March 1, 2023.**
- 2. Refer the relevant portions of the 2023 Operating and Capital Budgets to each Standing Committee of Council and the Transit Commission for their consideration and recommendation to Council sitting in Committee of the Whole to be held March 1, 2023.**
- 3. Receive the service review framework as outlined in this report for subsequent consideration by Council sitting in Committee of the whole to be held March 1, 2023**

RECOMMANDATION(S) DU RAPPORT

Que le Conseil municipal:

- 1. Reçoive et dépose les budgets préliminaires de fonctionnement et des immobilisations de 2023 à sa réunion du 1^{er} février 2023 et qu'il les examine subséquemment en comité plénier le 1^{er} mars 2023.**
- 2. Transmette les parties pertinentes des budgets de fonctionnement et des immobilisations de 2023 à chaque comité permanent du Conseil et à la Commission du transport en commun pour que ces derniers les examinent subséquemment et formulent des recommandations au Conseil en comité plénier le 1^{er} mars 2023.**
- 3. Reçoive le cadre d'examen des services décrit dans le présent rapport pour en faire l'examen ultérieur au sein du Conseil en Comité plénier le 1 mars 2023.**

EXECUTIVE SUMMARY

This report provides a high-level summary and overview of the Draft 2023 Tax and Rate Supported Operating and Capital Budgets tabled at City Council on February 1, 2023. These budgets are summarized in this report, while the budget books for each Standing Committee provide detailed proposed changes in each service area.

The 2023 Draft Operating and Capital Budget adheres to Council's direction of setting an overall municipal tax increase of 2 to 2.5 per cent, and that the rate-supported budget be set in accordance with the approved 2017 Long Range Financial Plan (LRFP) V – Water, Wastewater and Stormwater supported programs. Ottawa Police Services draft budget reflects a levy increase of 2 to 2.5 per cent.

The 2023 Draft Budget demonstrates a commitment to core investments in physical and social infrastructure, keeping residents safe and secure, supporting affordability and housing, protecting the environment, and promoting quality of life in communities across Ottawa. The 2023 Draft Budget is an affordable approach for responsible growth, mobility, housing, and ensures a balance of affordability and fiscal responsibility while maintaining a prudent approach to long-term financial stability.

The budget includes the continued COVID-19 related budget pressures expected in 2023. These budget pressures are shown separately within each service area, due to the one-time nature of these costs. Any lasting regulatory changes would be considered again in future budgets. As senior levels of COVID-19 funding have not been confirmed at this time, apart from Public Health, all tax-supported COVID-19 pressures identified in the 2023 budget are assumed to be offset by provincial funding and the Tax Stabilization Reserve if necessary. Transit Services forecast COVID-19 pressures are assumed to be offset with the possibility that funding will be received from senior levels of government. If no funding is received, mitigations will be put forward as per the mitigation framework consistent with previous years approach during the pandemic. The City continues to seek additional funding from senior levels of government for COVID-19 pandemic management and recovery for both citywide municipal and Transit Services.

Service efficiency and competitiveness are part of the City's objectives in all service delivery areas. This is an ongoing exercise alongside the proposed service review framework in this report. When considering the 2023 budget directions report Council emphasized the importance of the continuation of ensuring continuous improvement throughout the organization during this Term of Council. The proposed service review framework, working group and Council will help ensure these principles are embedded in operations across the organization.

As part of the service review framework, policy statements and principles in the areas of competitiveness, and human resources, previously adopted by Council are described in Document 3 - Policy Statements and Principles of the Service Review Framework. These policies and principles form the basis for continuous service improvement and delivery of the best value to taxpayers and ratepayers.

Policies and principles ensure that the City meets its overarching objectives of transparency, good governance, legislative compliance, affordability, and public accountability and that these objectives are clear to all stakeholders involved in the service delivery process.

The service review framework outlined in Document 4 - Service Efficiency and Competitiveness Framework and Methodology is to be used to assess services for review, identify potential improvements, efficiencies, and determine the best way to deliver them.

After the 2023 Draft Budget is tabled on February 1, 2023, the next phase of consultation begins with public delegations at Standing Committee, Transit Commission and Board budget meetings. The draft budget will be available online and reference copies of the budgets will be available in the City's libraries and client service centres.

Council will consider the final 2023 Draft Budget, sitting as Committee of the Whole, on March 1, 2023.

RÉSUMÉ

Le présent rapport fournit un sommaire général et un aperçu des budgets préliminaires de fonctionnement et des immobilisations de 2023 financés par les recettes fiscales et les redevances et déposés au Conseil municipal le 1^{er} février 2023. Ces budgets sont résumés au niveau le plus général dans le présent rapport, tandis que les documents budgétaires remis à chaque comité permanent fournissent le détail des modifications proposées pour chacun des secteurs d'activité.

Les budgets préliminaires de fonctionnement et des immobilisations de 2023 s'inscrivent dans la directive du Conseil de fixer à 2 à 2,5 % l'augmentation globale de l'impôt municipal et d'établir le budget financé par les redevances en fonction du Plan financier à long terme V – Programmes relatifs à l'eau, aux eaux usées et aux eaux pluviales financés par les redevances, approuvé en 2017. Le

budget préliminaire du Service de police d'Ottawa correspond à une augmentation de la taxe de 2 à 2,5 %.

Le budget préliminaire de 2023 démontre un engagement soutenu à faire des investissements fondamentaux dans l'infrastructure sociale et physique de la ville. Il vise à assurer la protection et la sécurité des résidents, à soutenir des conditions de vie abordables et l'accès au logement, à protéger l'environnement et à promouvoir la qualité de vie dans les communautés d'Ottawa. Il constitue une approche viable financièrement pour assurer une croissance responsable, soutenir la mobilité et le logement, concilier l'abordabilité des services et la responsabilité financière tout en maintenant une approche prudente au chapitre de la stabilité financière à long terme.

Le budget inclut les contraintes budgétaires continues reliées à la COVID-19 qui sont prévues en 2023. Ces contraintes budgétaires sont indiquées séparément pour chaque secteur d'activité, étant donné le caractère ponctuel de ces dépenses. S'il devait y avoir des modifications réglementaires permanentes, elles seront prises à nouveau en compte dans de prochains budgets. Étant donné que le financement des ordres supérieurs de gouvernement pour la COVID-19 n'a pas encore été confirmé, à l'exception de la Santé publique, nous supposons que toutes les contraintes budgétaires financées par les recettes fiscales reliées à la COVID-19 dans le budget de 2023 sont prises en charge par le financement provincial et le fonds de réserve de stabilisation des taxes si nécessaire. Dans le cas du Service de transport en commun, ces contraintes seront possiblement prises en charge par le financement des ordres supérieurs de gouvernement. Faute de recevoir de tels fonds, des mesures d'atténuation seront appliquées conformément au cadre d'atténuation utilisé au cours des années précédentes durant la pandémie. La Ville continue de chercher du financement additionnel auprès des ordres supérieurs de gouvernement afin de gérer la pandémie de COVID-19 et de soutenir le rétablissement des services municipaux et de transport en commun à l'échelle de la ville.

L'efficacité et la compétitivité des services font partie des objectifs de la Ville dans tous les secteurs de prestation de services. Il s'agit d'un exercice continu effectué en parallèle au cadre d'examen des services proposé dans le présent rapport. Lors de l'examen du rapport sur les orientations budgétaires de 2023, le Conseil a souligné l'importance de continuer à favoriser l'amélioration continue dans l'ensemble de l'administration municipale pendant le présent mandat du Conseil. Le cadre d'examen des services proposé, le groupe de travail et le

Conseil contribueront à ce que ces principes soient intégrés aux opérations dans l'ensemble de l'administration municipale.

En vertu du cadre d'examen des services, les énoncés de politique et les principes associés à la compétitivité et aux ressources humaines, adoptés précédemment par le Conseil, sont décrits dans le Document 3 - Énoncés de politique et principes sous-tendant le cadre d'examen des services. Ces politiques et principes constituent la base de l'amélioration continue des services, leurs efficacités, et de l'optimisation des fonds des contribuables.

Les politiques et les principes garantissent que la Ville atteint ses objectifs fondamentaux de transparence, de bonne gouvernance, de conformité aux lois, d'abordabilité et de responsabilité publique, et que tous les intervenants participant au processus de prestation de services comprennent bien ces objectifs.

On doit utiliser le cadre d'examen des services décrit dans le Document 4 – Cadre et méthodologie pour l'efficacité et la compétitivité des services pour évaluer les services à examiner, cerner les améliorations et les gains d'efficacité éventuels et déterminer la meilleure façon de fournir ces services.

Après le dépôt du budget préliminaire de 2023 le 1^{er} février 2023, une prochaine phase de consultation s'amorcera par la présence de délégations publiques aux réunions budgétaires des comités permanents, des conseils et de la Commission du transport en commun. Le budget préliminaire sera affiché en ligne et l'on pourra s'en procurer des exemplaires dans les bibliothèques de la Ville et les centres du service à la clientèle.

Le Conseil municipal examinera en comité plénier la dernière version du budget préliminaire de 2023 le 1^{er} mars 2023.

CONTEXTE

Le 7 décembre 2022, le Conseil a approuvé le processus budgétaire du mandat du Conseil en adoptant le Rapport de l'examen de la structure de gestion publique du Conseil municipal pour 2022-2026 ([ACS2022-OCC-GEN-0030](#)). Le processus adopté pour l'établissement des budgets financés par les recettes fiscales et les redevances pour le mandat de 2022-2026 du Conseil correspond de près au processus budgétaire approuvé par le Conseil précédent.

Le 14 décembre 2022, les lignes directrices suivantes ont été approuvées par le Conseil à l'adoption du rapport intitulé « Orientation, calendrier et processus de consultation proposés pour le budget de 2022 » ([ACS2022-FSD-FSP-0015](#)) :

- a. Que l'augmentation globale de l'impôt municipal soit fixée à 2 à 2,5 %, ce qui suppose :
 - i. que la taxe prélevée à l'échelle de la ville, qui sert entre autres à financer la Bibliothèque publique d'Ottawa (BPO) et Santé publique Ottawa (SPO), soit augmentée de 2 à 2,5 % en 2023, et que le Conseil demande au conseil d'administration de la BPO et au Conseil de santé de préparer leurs budgets préliminaires en fonction de la part de cette augmentation qui leur revient, selon un calcul au prorata;
 - ii. que la taxe prélevée pour le Service de police d'Ottawa soit augmentée de 2 à 2,5 % et que le Conseil demande à la Commission de services policiers d'Ottawa d'élaborer son budget préliminaire en fonction de cette augmentation;
 - iii. que la taxe pour le transport en commun soit augmentée de 2 à 2,5 % et que le Conseil demande à la Commission du transport en commun d'élaborer son budget préliminaire en fonction de cette augmentation;
- b. que les recettes fiscales générées par les nouvelles propriétés (croissance de l'évaluation foncière) soient estimées à 2,2 % de l'imposition actuelle pour 2023 et que le Conseil municipal demande à la Commission de services policiers, à la Commission du transport en commun, au conseil d'administration de la BPO et au Conseil de santé d'élaborer leur budget préliminaire dans les limites de cette attribution;
- c. que les frais d'utilisation et redevances de la Ville augmentent conformément à l'orientation présentée dans le Cadre financier ou dans le Plan financier à long terme, y compris le recouvrement des coûts additionnels liés à la COVID-19;

- d. que les frais de collecte des ordures soient augmentés conformément aux orientations du Rapport sur le renouvellement des contrats de collecte des déchets solides en bordure de rue et tiennent compte des investissements en immobilisations requis pour ce service en vertu du plan de dépenses en immobilisations sur quatre ans;
- e. que le budget des immobilisations de 2023 soit élaboré conformément aux orientations présentées dans l'étude préliminaire sur les redevances d'aménagement de 2019, le Plan financier à long terme et le Cadre financier;
- f. que le budget préliminaire de 2023 financé par les redevances soit élaboré conformément au Plan financier à long terme V – Programmes relatifs à l'eau, aux eaux usées et aux eaux pluviales, approuvé en 2017.

Les budgets préliminaires de 2023 seront étudiés par les comités permanents, les conseils et la Commission du transport en commun, à savoir :

Présentation des services municipaux

- Comité des finances et des services organisationnels
- Comité de l'agriculture et des affaires rurales
- Comité des services communautaires
- Comité des services de protection et de préparation aux situations d'urgence
- Comité des transports
- Comité de la planification et du logement
- Comité de l'environnement et du changement climatique
- Comité de la vérification

Conseils et commission du transport en commun

- Commission de services policiers d'Ottawa
- Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa
- Conseil de santé d'Ottawa
- Comité de dérogation
- Commission de prévention du crime d'Ottawa
- Commission du transport en commun

Le présent rapport fournit les grandes lignes de tous les budgets préliminaires soumis au Conseil. Les résumés des budgets préliminaires de fonctionnement et des immobilisations de 2023 de tous les comités permanents et conseils et de la Commission du transport en commun sont annexés au présent rapport en tant que Document 1 - Sommaires du budget de fonctionnement préliminaire de 2023 et Document 2 - Sommaires du budget des immobilisations préliminaire de 2023. Le budget de 2023 prend en compte la nouvelle structure des comités présentée dans le rapport d'Examen de la structure de gestion du Conseil municipal pour 2022-2026 ([ACS2022-OCC-GEN-0030](#)).

ANALYSE

Budget préliminaires de 2023

Le budget préliminaires de 2023 propose d'augmenter les impôts fonciers de 2,5 % et l'évaluation foncière de 2,2 %. Cela représente une augmentation des recettes fiscales foncières de 4,7 % ou 91,9 M\$ du budget de fonctionnement de base de la Ville par rapport à 2022. Comme l'indique le tableau 1 ci-après, il s'agit d'une augmentation comparativement à 87,2 M\$ en 2022.

Tableau 1 : Croissance de l'évaluation foncière et augmentation de l'impôt de 2019 à 2023

Impôts fonciers	2023	2022	2021	2020	2019
Croissance de l'évaluation foncière	42 180 \$	31 065 \$	26 150 \$	24 870 \$	23 755 \$
Augmentation de l'impôt	49 765 \$	56 115 \$	52 760 \$	49 715 \$	49 605 \$
Total	91 945 \$	87 180 \$	78 910 \$	74 585 \$	73 360 \$
Croissance de l'évaluation foncière	2,2 %	1,7 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %
Augmentation de l'impôt	2,5 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %
Total	4,7 %	4,7 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %

Lors de chaque cycle budgétaire annuel, le personnel dépose un budget qui a été élaboré pour financer les programmes et services en place conformément

aux normes de service établies par le Conseil et aux exigences législatives et réglementaires. Le budget doit tenir compte de toutes les exigences en matière de prestation des programmes et services. De nouveaux programmes ne peuvent être ajoutés que si le Conseil les a approuvés ou s'ils s'inscrivent dans les priorités du mandat du Conseil.

L'élaboration du budget est éclairée et dirigée par le rapport sur les orientations, les politiques et les plans approuvés par le Conseil, eux-mêmes orientés par une solide gestion financière, par la transparence et la durabilité. Il s'agit notamment des documents suivants :

- Rapport de 2023 sur les orientations et le calendrier budgétaires
- Politique relative à l'élaboration budgétaire, la surveillance et les rapports
- Plans financiers à long terme (actifs financés par les recettes fiscales, transport en commun, redevance, logement)
- Cadre financier définissant une feuille de route générale pour assurer la viabilité financière de la Ville
- Étude préliminaire sur les redevances d'aménagement
- Plan de gestion stratégique des actifs
- Politique de gestion des fonds de réserve

Les conseils et les commissions se voient attribuer leurs propres prélèvements de taxe et répartition de la croissance conformément au cadre approuvé par le Conseil.

Chaque direction générale ne sera pas automatiquement attribuée une augmentation de 2,5 % des fonds découlant de l'objectif fiscal; la répartition des fonds est fondée sur un examen rigoureux des contraintes exercées sur chaque direction générale pour respecter les exigences et les engagements continus en matière de prestation de services. Voici un aperçu général du processus de planification budgétaire visant à compiler les contraintes budgétaires annuelles :

- L'ajustement au coût de la vie pour la rémunération et les avantages sociaux représente la plus grande contrainte budgétaire annuelle.

Environ 48 % du budget annuel est consacré à la rémunération et aux avantages sociaux. Le budget de rémunération est établi en fonction des postes équivalents temps plein (ETP) approuvés par le Conseil. La majorité des conventions collectives de 2023 sont réglées à moins de 2 %.

- Les engagements annuels du PFLT sont déterminés, et on leur alloue les augmentations budgétaires respectives afin de respecter ces plans approuvés par le Conseil, y compris l'inflation des coûts de construction à 6,33 % en 2023.
- Tout nouveau financement ou toute modification apportée au financement par les ordres supérieurs de gouvernement ou d'autres sources externes est indiqué.
- Les services publics, notamment les augmentations du gaz naturel établies à 17 %, de l'électricité à 4 % et de l'eau à 4,2 %, ainsi que les hypothèses quant au volume, sont identifiés et examinés.
- Le plus récent IPC signalé par Statistique Canada est de 6,3 % en décembre 2022. Les principaux services de la Ville ne sont pas directement touchés par les diverses marchandises influencées par les indicateurs de l'IPC, comme la nourriture, les boissons, les vêtements et autres produits de consommation. Les pressions inflationnistes sur les contrats, les biens et les services sont examinées et harmonisées avec les augmentations contractuelles annuelles négociées, lorsqu'elles sont connues, et d'autres composantes sont fondées sur les tendances historiques ou les augmentations actuelles des prix du marché.
- Les projections économiques actuelles contenues dans le Rapport sur la politique monétaire de la Banque du Canada indiquent que l'inflation devrait chuter à environ 3 % d'ici le milieu de 2023 et atteindre l'objectif de 2 % d'ici 2024.
- Le financement ponctuel ne peut servir à financer des dépenses de fonctionnement permanentes, et l'équipe de gestion d'une direction générale ne peut créer de compte pour les imprévus à même le budget des programmes ou des services.

- Les améliorations continues et les possibilités de gains d'efficacité sont examinées tout au long du cycle annuel et des cycles trimestriels d'établissement de rapports et identifiées au cours du processus budgétaire annuel.
- Chaque direction générale est soutenue par une équipe des finances et collabore avec tous les niveaux de l'administration municipale dans le cadre du cycle budgétaire annuel.
- Le maire, la directrice municipale par intérim, et le chef des finances par intérim ont consulté chaque conseiller et conseillère tout au long de l'élaboration du budget préliminaire.
- Avant que la haute direction n'effectue son examen, les directions générales effectuent plusieurs solides analyses critiques, et des ententes finales ainsi que des mesures d'atténuation des risques contribuent à élaborer un budget équilibré tout en continuant de financer les politiques et les normes de service exigées par le Conseil ainsi que les exigences législatives et réglementaires.
- Des membres du Conseil ont organisé et mené (ou mèneront) des consultations publiques sur le budget préliminaire avec l'aide du personnel.
- Les comités entendront les délégations publiques avant de débattre au sujet du budget et d'approuver toute révision. Chaque comité permanent travaillera avec les budgets des directions générales relevant de leur mandat. Les augmentations de ces budgets seront toutes financées à même des recettes compensatoires ou par des réductions de dépenses, lesquelles pourront être financées à partir des budgets soumis à l'examen d'un comité conformément au processus budgétaire approuvé dans le cadre du processus budgétaire de gestion publique du mandat du Conseil 2022-2026.

Améliorations et gains d'efficacité continus

Le maire travaille avec le personnel depuis le début du mandat pour dégager des gains d'efficacité afin d'aider à harmoniser ce budget avec les orientations budgétaires de 2023 adoptées par le Conseil en décembre 2022. Les gains d'efficacité inclus dans la préparation des estimations des budgets préliminaires

de fonctionnement et des immobilisations de 2023 sont décrits dans le présent rapport. Afin de poursuivre sur cette lancée en 2023 pour l'élaboration du budget de 2024, les principes et le cadre en matière d'efficacité et de compétitivité des services sont présentés au Conseil aux fins d'examen.

Examens des services

L'efficacité et la compétitivité des services font partie des objectifs de la Ville dans tous les secteurs de prestation de services. Lors de l'examen du rapport sur les orientations budgétaires de 2023, le Conseil a souligné l'importance de continuer à favoriser l'amélioration continue dans l'ensemble de l'administration municipale au cours du présent mandat du Conseil. Le cadre d'examen des services proposé veillera à ce que ces principes soient intégrés aux opérations dans l'ensemble de l'administration municipale.

En consultation avec le maire, le personnel recommande d'utiliser le cadre d'examen des services décrit dans le Document 3 – Énoncés de politique et principes sous-tendant le cadre d'examen des services pour évaluer les services à examiner, cerner les améliorations éventuelles et déterminer la meilleure façon de fournir ces services.

Ce cadre comprend la surveillance de la prestation de tous les services au moyen d'analyses comparatives et de mesures du rendement continues. La mesure du rendement permettra de s'assurer que les services et les programmes sont régulièrement évalués par rapport à des points de référence externes et internes et des objectifs bien définis qui s'harmonisent avec les objectifs généraux de la Ville afin de renforcer la transparence et la responsabilisation envers le Conseil et le public.

Examen des services – Politiques et principes

En vertu du cadre d'examen de l'efficacité et de la compétitivité des services, les énoncés de politique et les principes associés à la compétitivité et aux ressources humaines, adoptés précédemment par le Conseil, sont décrits dans le Document 4 - Cadre et méthodologie pour l'efficacité et la compétitivité des services. Ces politiques et principes constituent la base de l'amélioration continue des services pour optimiser les fonds des contribuables. Les politiques et les principes décrits mettent l'accent sur l'atteinte d'un environnement de prestation de services rentable et complètent les conventions collectives, les politiques et les principes généraux actuels, notamment ceux liés aux

partenariats public-privé, aux accords de niveau de service, aux ressources humaines, aux finances et à l'approvisionnement. Les politiques et les principes contribuent à ce que la Ville atteigne ses objectifs fondamentaux de transparence, de bonne gouvernance, de conformité aux lois et de responsabilité publique, et que tous les intervenants participant au processus de prestation de services comprennent bien ces objectifs. Toutes les approbations requises dans le cadre des politiques générales et des délégations de pouvoir existantes seront respectées dans le cadre de ce processus.

Examen des services – Gouvernance, participation et supervision des comités permanents et du Conseil

En consultation avec le maire et afin d'assurer une supervision et une orientation indépendantes, on propose la création d'un groupe de travail sur l'examen des services composé du maire, du président du Comité de la vérification et d'une conseillère ou d'un conseiller général.

Le groupe de travail examinera et supervisera les examens directs ciblés. Des rapports seront présentés au Comité permanent respectif, au besoin, pour les services examinés qui correspondent au mandat du Comité. De plus, dans le cadre de l'actuel mandat du Conseil, le personnel fera un rapport annuel au Conseil sur les résultats globaux des examens réalisés cette année-là par l'entremise du processus budgétaire.

Enfin, les résultats seront intégrés au rapport d'accompagnement du budget annuel déposé au Conseil portant sur les résultats de l'examen, notamment les possibilités d'amélioration et le coût des efforts de refonte avant la finalisation et la mise en œuvre.

Examen des services – Cadre de travail

Le cadre d'examen des services comprend plusieurs étapes qui permettront d'effectuer les examens en suivant un processus systématique et rationalisé, comme décrit dans le Document 3 – Énoncés de politique et principes sous-tendant le cadre d'examen des services. Le groupe de travail supervisera les examens et, au besoin, le comité permanent approprié ou le Conseil seront informés des points de décision clés. Ainsi, le Conseil aura l'occasion de recevoir de l'information, de poser des questions et d'approuver les plans proposés.

Dans tous les cas, l'examen respectera toutes les exigences des conventions collectives. La direction engagera des discussions structurées avec les syndicats

pour recueillir leurs opinions sur des possibilités de services et d'économies. De plus, la direction fera participer les syndicats au processus en les informant des secteurs en cours d'examen, en leur faisant part de l'information nécessaire pour identifier les opportunités éventuelles et en s'assurant qu'ils sont bien avisés des résultats de l'examen des services. Le programme actuel d'engagement des employés sera élargi. Les idées des conseillers et conseillères, des présidents et présidentes de comités et du public sont les bienvenues. La direction communiquera avec toutes les directions pour solliciter les commentaires des employés sur les idées d'amélioration des processus opérationnels, de changement organisationnel, de gains d'efficacité administrative et de nouvelles sources de revenus. Toutes les suggestions du personnel seront examinées en fonction d'un ensemble de principes afin de s'assurer que les occasions sont traitées de façon stratégique plutôt que de façon ponctuelle. Les suggestions des employés doivent respecter les critères suivants :

- être adaptées à l'orientation et aux priorités adoptées par le Conseil pour la Ville et son mandat du Conseil;
- respecter l'engagement de la Ville d'Ottawa à atténuer les changements climatiques et à promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion ainsi que le leadership et l'innovation dans la gestion financière et la gouvernance municipales;
- appuyer le concept de ville durable et contribuer à ce que nous fournissons les services de façon efficiente et efficace;
- être harmonisées au cadre financier et aux plans financiers à long terme qui seront mis à jour au cours du présent mandat;
- être en phase avec les pratiques de pointe dans d'autres municipalités;
- décrire les façons d'en tirer des avantages..

Les étapes de ce cadre de travail permettent à la Ville d'établir et de maintenir un environnement de prestation de services rentable qui reflète les valeurs de tous les intervenants, notamment les résidents, les élus, les organismes de réglementation, les utilisateurs, le personnel et les syndicats – tout en assurant un équilibre entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux du Conseil et de la communauté.

L'objectif est d'effectuer plusieurs évaluations de service ciblées chaque année, selon les critères déterminés par le groupe de travail. Toutefois, un examen des services peut également être effectué, au besoin, en réponse à l'évolution de l'orientation des politiques, à des changements législatifs, des renouvellements de contrats, des problèmes de rendement ou des modifications dans la structure des coûts ou la disponibilité du personnel.

Chaque examen sera effectué par une petite équipe de base formée de membres du personnel possédant une expérience opérationnelle et de l'expertise pertinente en finances et en analyse de processus. Les examens seront effectués en tenant compte des ressources existantes. La composition de l'équipe de projet et la disponibilité exigée de ses membres varieront selon la portée et l'ampleur du service, du programme ou de la direction à l'étude.

Dans la mesure du possible, chaque examen comprendra une solide analyse critique par des experts du secteur bénévoles provenant d'organisations publiques et privées externes afin de s'assurer que l'examen est exhaustif et pour tirer parti de leurs connaissances et de leur expérience dans l'élaboration de nouvelles façons novatrices d'offrir les services. L'analyse critique externe fera appel à des professionnels qui connaissent bien les secteurs ou les services visés par l'examen, et chaque projet aura donc un groupe de professionnels différents.

Le Bureau du directeur municipal sera chargé de coordonner les activités (exécution, mise en œuvre et suivi) liées au programme d'examen des services et déterminées par le groupe de travail.

Les examens porteront sur la façon dont la Ville peut exécuter ses programmes et services existants de façon plus efficace et maintenir le service.

Les examens des services desservent également l'objectif visant à améliorer la supervision par la direction au moyen d'indicateurs, d'outils et de processus qui favorisent la responsabilisation et la transparence.

Les examens serviront d'outil de contrôle de gestion pour assurer l'efficacité et l'efficience des services, des programmes et des activités des directions. Les examens tiendront compte des profils de risque associés au service à l'étude.

La vérificatrice générale utilise une approche fondée sur le risque pour l'élaboration du programme de vérification annuel. La vérificatrice générale

examine le cadre de gestion des risques de la Ville et l'efficacité des contrôles de gestion. Les examens des services prendront en compte toute recommandation formulée par la vérificatrice générale concernant le secteur examiné, et les conclusions de la vérification seront prises en compte dans la préparation de la mise à jour annuelle et dans la détermination des services, des programmes ou des directions à examiner au cours des années suivantes. Le groupe de travail sera appuyé par le bureau du directeur municipal, qui assurera également la liaison avec la vérificatrice générale pour s'assurer que le travail est coordonné, le cas échéant, et que la vérificatrice générale est tenue au courant de l'état du programme d'examen des services.

Gains d'efficacité pour 2023

Le budget préliminaire de 2023 comprend des gains d'efficacité supplémentaires qui n'ont pas d'incidence sur les services de première ligne. Le tableau 2 fournit une liste de ces gains d'efficacité par direction générale pour les recettes fiscales, les redevances et les services de transport en commun.

Tableau 2 : Budget de 2023 - Sommaire des gains d'efficacité opérationnelle

Gains d'efficacité	Montant (000 \$)
Dépenses discrétionnaires	820 \$
Économies d'échelle sur l'électricité	400 \$
Économies sur la location à bail d'immeubles	350 \$
Économies liées à la conversion aux DEL	2 210 \$
Économies liées au remaniement organisationnel	2 200 \$
Total à l'échelle de la ville	5 980 \$
Redevances – Économies d'électricité	400 \$
Transport en commun	
Restructuration du programme d'immobilisations	42 650 \$
Réduction du parc d'autobus ~117 autobus	4 368 \$
Total - Transport en commun	47 018 \$
Police	520 \$
Total	53 918 \$

Le personnel des Services de transport en commun a analysé tous les volets des budgets de fonctionnement et d'immobilisations pour faire des économies et aligner ses services avec la mise en service de l'Étape 2 du prolongement vers l'ouest de la Ligne 1 du TLR de l'O-Train. Le Service du transport en commun continuera de dépenser avec prudence en 2023 compte tenu des répercussions persistantes de la pandémie.

Remaniements précis des dépenses d'immobilisations en 2023 :

- Remaniement des dépenses de remise en état des autobus fondé sur la modification de la taille du parc d'autobus expliqué en détail ci-dessous;
- Remaniement des coûts liés à la transition et à la préparation en vue de l'Étape 2 du prolongement vers l'ouest de la Ligne 1 de l'O-Train en fonction de la livraison reportée de l'entrepreneur (attendue maintenant en 2026);
- Remaniement des dépenses affectées aux déviations du service d'autobus pour les travaux de construction de l'Étape 2;
- Remaniement des dépenses affectées à l'amélioration du service à la clientèle en fonction des dépenses réelles de 2022 et des volumes actuels d'interactions avec les clients;
- Remaniement des dépenses affectées aux abribus et aux améliorations des stations en fonction des contraintes liées aux chaînes d'approvisionnement et de la livraison de projets planifiés pour 2022, mais qui se dérouleront plutôt en 2023;
- Enlèvement de l'échafaudage temporaire installé au-dessus des sentiers piétonniers aux stations Hurdman et Tunney's Pasture.

Réduction du parc d'autobus

Le personnel recommande de réduire la taille du parc d'autobus conventionnels de 855 autobus à 738 autobus en retirant 117 autobus qui ont dépassé leur durée de vie ou dont les coûts d'entretien sont élevés et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une reconstruction à mi-vie. Cette modification entraînera des économies de 4,4 M\$ en 2023. La taille du parc actuel de 855 autobus avait été déterminée pour les niveaux de service au début de 2020, après l'ouverture de la Ligne 1 de l'O-Train, mais avant que la pandémie de COVID-19 ne touche

Ottawa. Ces autobus ont été maintenus en réserve dans le parc en prévision du retour aux niveaux d'achalandage prépandémiques. Le gouvernement fédéral ayant annoncé que son personnel devra retourner au travail sur place seulement la moitié du temps environ, le retour aux niveaux d'achalandage antérieurs sera plus lent que prévu et, lorsque ces niveaux atteindront les niveaux prépandémiques, ces autobus auront dépassé leur durée de vie économique et opérationnelle normale. Lorsque des autobus supplémentaires seront nécessaires à l'avenir, le personnel présentera des recommandations au Conseil dans le cadre du processus budgétaire annuel. Cette réduction du parc n'aura aucune incidence sur le service Para Transpo ou sur les plans de la Ville d'acheter des autobus zéro émission.

Aperçu du budget préliminaire de 2023

Services financés par les recettes fiscales

Le budget préliminaire de 2023, déposé le 1^{er} février 2023, atteint l'objectif du Conseil d'une augmentation globale de l'impôt municipal de 2,5 %.

Le Conseil a également approuvé une directive budgétaire selon laquelle tous les conseils locaux ainsi que la Commission de transport en commun recevront leur part du budget calculée au prorata de l'augmentation des recettes des impôts fonciers découlant de la croissance estimée de l'évaluation foncière. Le Conseil a demandé aux conseils et à la Commission du transport en commun de préparer leurs budgets préliminaires de 2023 en respectant leurs allocations.

Les budgets déposés le 1^{er} février 2023 respectent les recommandations formulées dans le rapport intitulé « Orientation, calendrier et processus de consultation proposés pour le Budget 2023 » ([ACS2022-FSD-FSP-0015](#)).

Prévisions globales pour le budget de fonctionnement et imposition prévue

Les budgets préliminaires de 2023 comprennent 91,9 M\$ de recettes fiscales nettes additionnelles. Ces recettes fiscales proviennent de l'augmentation globale de 2,5 % des taxes municipales et de la croissance de l'évaluation foncière de 2,2 %, ce qui comprend tous les services municipaux financés par les recettes fiscales, le service de police et le transport en commun. Le tableau 3 illustre les répercussions de cette hausse pour les propriétés en zone rurale et urbaine et les propriétés commerciales dont la valeur d'évaluation se situe dans la moyenne.

Tableau 3 – Incidence sur la facture des impôts fonciers (en dollars)

	Maison en zone urbaine	Maison en zone rurale	Propriété commerciale
	Évaluation moyenne : 415 000 \$	Évaluation moyenne : 415 000 \$	Évaluation moyenne : 460 000 \$
Imposition en 2023	4 189 \$	3 450 \$	8 714 \$
Augmentations en 2023			
À l'échelle de la ville	66 \$	62 \$	138 \$
Police	17 \$	17 \$	35 \$
Transport en commun	21 \$	6 \$	43 \$
Variation totale en \$	104 \$	85 \$	216 \$
Variation en %	2,5 %	2,5 %	2,5 %

Ces augmentations estimées sont fondées sur les besoins de financement du budget préliminaire actuel. Les augmentations réelles de la facture des impôts fonciers dépendront du budget adopté par le Conseil, des données d'évaluation de la SEFM et de toute modification apportée à la politique fiscale adoptée par le Conseil avant la détermination des taux d'imposition. Selon la SEFM, le gouvernement de l'Ontario a reporté la mise à jour de l'évaluation foncière de 2020. Les évaluations foncières pour les années d'imposition foncière 2022 et 2023 resteront fondées sur les valeurs actuelles entièrement en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Cela signifie que votre évaluation foncière demeure la même qu'elle l'était pour l'année précédente, sauf si des changements ont été apportés à votre propriété.

Postes équivalents à temps plein

Les budgets préliminaires déposés tiennent compte du nombre de postes équivalents à temps plein (ETP) requis pour fournir les services municipaux. Pour tous les services (y compris les services financés par les redevances), il faut au total 16 241,68 postes équivalents à temps plein en 2023 pour répondre aux besoins des Opérations municipales et assurer le fonctionnement des conseils et de la Commission du transport en commun. Les tableaux 4a, 4b, 4c, 4d et 4e ci-après indiquent la répartition des postes ETP demandés dans le budget pour 2023 par secteur d'activité et type de financement.

Postes ETP - Directions générales à l'échelle de la ville

On demande 34,98 postes ETP financés par les impôts additionnels dans les directions générales de la Ville afin de faire face à la croissance des services de première ligne, de maintenir les programmes approuvés par le Conseil et d'exécuter les mandats prescrits par le gouvernement provincial

En 2023, les 34,98 postes ETP entraînent des coûts supplémentaires. Ces postes comprennent 14 ETP pour les Services paramédics afin de traiter le volume d'interventions qui sont financés à 50 % par le gouvernement provincial, 8,32 ETP liés aux opérations et à l'entretien de l'édifice Deschâtelets, deux ETP à l'appui de la feuille de route Ville sécurisée de la Ville, un ETP pour la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre le racisme et de la Stratégie sur la condition féminine et l'équité des genres, un ETP à l'appui des relations avec les Autochtones, un ETP pour appuyer les programmes de logement et d'itinérance, un ETP affecté au programme de sécurité et de bien-être dans les collectivités, quatre ETP pour des postes d'infirmières autorisées pour la gestion de la prévention et du contrôle des infections dans le cadre des soins de longue durée, deux ETP pour l'entretien du parc de véhicules par les Services du parc automobile à l'appui du Service de police d'Ottawa qui couvrira le coût des ETP et 0,66 ETP au sein des Travaux publics pour des travaux dans les installations du chemin Trail. Le tableau 4a ci-après indique les postes ETP demandés dans le budget pour 2023 par direction générale à l'échelle de la ville qui sont financés par les impôts.

Tableau 4a : ETP demandés dans le budget – Directions générales à l'échelle de la ville – Financés par les impôts

Financés par les impôts	ETP demandés dans le budget de 2023
Directions générales à l'échelle de la ville	
Direction générale des services sociaux et communautaires	8,00
Direction générale des services de protection et d'urgence	14,00
Direction générale des loisirs, de la culture et des installations	8,32
Direction générale des travaux publics	0,66
Direction générale des services novateurs pour la clientèle	4,00
Total - Directions générales à l'échelle de la ville	34,98

Il y a 123,4 postes ETP directement financés à même les recettes provenant des frais d'utilisation et du financement provincial. Ces postes ETP sont nécessaires pour faire face à la croissance et maintenir les services municipaux et ils sont prescrits par la loi provinciale. Cela comprend 37 postes ETP dans les Services à l'enfance principalement liés à la mise en œuvre de l'Accord pancanadien sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada. Dans les soins de longue durée, 66,4 postes ETP sont nécessaires pour l'engagement provincial de quatre heures de soins par les préposés aux services de soutien à la personne et les travailleurs paramédicaux. Quatorze postes ETP pour les Services des recettes sont entièrement financés par le programme d'impôt sur les logements vacants (huit ETP), le programme d'appareils photo reliés aux feux rouges (quatre ETP) et le financement par les redevances supplémentaire (deux ETP). Deux postes ETP pour les Services d'infrastructure serviront à accroître la capacité d'exécution des projets pour le développement du programme de réfection des routes et des trottoirs; ils sont entièrement financés par le budget des immobilisations. Il y a deux postes ETP pour les Services d'exploitation des installations : un ETP à l'appui de la stratégie sur le lieu de travail et un ETP pour évaluer les systèmes d'automatisation des bâtiments et les mesures de réduction de la consommation d'énergie; ils sont financés par d'autres économies opérationnelles. Un ETP pour appuyer le processus de recouvrement pour les accidents de la route dans les Services de la circulation sera financé par des recettes supplémentaires. L'un des ETP pour les Services des emprises, du

patrimoine et du design urbain servira à soutenir l'application des règlements améliorée en lien avec la croissance en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, du Règlement sur les travaux routiers et du Règlement sur les voies d'accès privées et sera financé par d'autres économies opérationnelles, et deux ETP pour le Comité de dérogation sont financés par l'augmentation des frais d'utilisation. Le tableau 4b ci-après indique les postes ETP demandés dans le budget pour 2023 par secteur d'activité qui ne sont pas financés par les impôts.

Tableau 4b : ETP demandés dans le budget – Directions générales à l'échelle de la ville – Non financés par les impôts

Financés par les frais d'utilisation et le financement provincial	ETP demandés dans le budget de 2023
Directions générales à l'échelle de la ville	
Direction générale des services sociaux et communautaires	103,4
Direction générale des finances	14,0
Direction générale des loisirs, de la culture et des installations	1,0
Direction générale des travaux publics	2,0
Direction générale de la planification, de l'immobilier et du développement économique	1,0
Direction générale des services d'infrastructure et d'eau	2,0
Total - Directions générales à l'échelle de la ville	123,4

Postes ETP - Programmes financés par les redevances

Les Services de gestion de l'eau potable et le Service de traitement des eaux usées ont recensé 10 postes ETP supplémentaires pour 2023. Sur les 10 postes ETP, deux assureront le respect des délais obligatoires liés aux exigences législatives du projet de loi 93, et six ETP fourniront une formation et un soutien techniques afin de respecter les normes de service en matière de délivrance de permis de la direction générale, ainsi qu'aux exigences législatives et obligatoires. Le tableau 4c indique les postes ETP demandés dans le budget pour 2023 par secteur d'activité qui sont financés par les redevances.

Tableau 4c : ETP demandés dans le budget – Financés par les redevances

Financés par les redevances	ETP demandés dans le budget de 2023
Programme financé par les redevances	
Services de gestion de l'eau potable	6
Service de traitement des eaux usées	4
Total - Programme financé par les redevances	10

Postes ETP - Conseils et Commission

La Bibliothèque publique d'Ottawa (BPO) a recensé neuf postes ETP supplémentaires pour 2023 afin de soutenir sa croissance dans les opérations futures.

Les Services de police d'Ottawa ont demandé 29 ETP en tout, dont 25 sont à l'appui de la croissance, soit 20 officiers assermentés et cinq ETP civils pour le soutien municipal. Les quatre autres ETP assureront le maintien des services, soit un agent assermenté et trois ETP civils pour le soutien des conseils et de la Ville.

Les Services de transport en commun ont demandé 112 ETP additionnels pour 2023. Il y a eu des ajustements de base de cinq ETP en tout; 59 ETP reliés à l'annualisation des heures de service pour les détours de construction de l'Étape 2 compensés par une réduction de 38 ETP pour les répercussions ponctuelles liées à la COVID-19 et une réduction de 16 ETP en lien avec le programme de remise à neuf des autobus. À l'appui de la croissance découlant de l'ouverture des Lignes 2 et 4 de l'O-Train, les Services de transport en commun recevront 96 ETP de plus en 2023 et 11 ETP pour supporter la croissance des services aux écoles secondaires.

Le Comité de dérogation a demandé deux ETP financés par l'augmentation des frais d'utilisation.

Les tableaux 4d et 4e ci-après indiquent les postes ETP demandés dans le budget pour 2023 par secteur d'activité qui sont financés par les impôts et non financés par les impôts respectivement.

Tableau 4d : ETP demandés dans le budget – Conseils, organismes et Commission – Financés par les impôts

Financés par les impôts	ETP demandés dans le budget de 2023
Conseils, organismes et Commission	
Bibliothèque publique d'Ottawa	9
Service de police d'Ottawa	29
Commission du transport en commun	112
Total - Conseils, organismes et Commission	150

Tableau 4e : ETP demandés dans le budget – Conseils, organismes et Commission – Non financés par les impôts

Non financés par les impôts	ETP demandés dans le budget de 2023
Comité de dérogation	2
Total - Conseils, organismes et Commission	2

Budget de 2023 financé par les recettes fiscales

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses totales de fonctionnement pour les activités financées par les recettes fiscales prévues en 2023 sont de 4,0 G\$, une hausse de 219 M\$ par rapport à 2022. Les dépenses de fonctionnement sont financées à même les impôts fonciers (52 %), les paiements tenant lieu d'impôts fonciers (4 %), les subventions fédérales et provinciales (26 %), les redevances et frais de services (13 %) et diverses autres sources de revenus (5 %).

Un sommaire des besoins budgétaires de 2023 indiqués par les comités permanents, les conseils et la Commission de transport en commun est présenté dans le Document 1 - Sommaires du budget de fonctionnement préliminaire de 2023.

Le tableau 5 ci-après indique les variations au chapitre des dépenses prévues au budget de 2023 et leurs sources de financement. On s'attend à ce que certaines

contraintes budgétaires attribuables à la COVID-19 continuent en 2023. Il s'agit de coûts supplémentaires ponctuels. Et toutes les autres modifications réglementaires permanentes seront à nouveau étudiées dans de prochains budgets. La stratégie financière de la Ville pour 2023 s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle certains des coûts de la COVID-19 inscrits dans le budget de 2023 seront compensés par les stratégies d'atténuation financières mises en place depuis 2020, lesquelles ont entraîné des excédents qui ont été versés au fonds de réserve pour la stabilisation des taxes. Santé publique Ottawa a confirmé que le financement était disponible pour couvrir les coûts supplémentaires attribuables à la COVID-19 ainsi que d'autres fonds provinciaux qui sont inclus dans le budget. Le Service de transport en commun compte sur la probabilité que toutes les contraintes financières anticipées liées à la COVID-19 en 2023 seront prises en charge par les ordres supérieurs de gouvernement. La Ville continue de demander du financement additionnel aux ordres supérieurs de gouvernement afin de gérer la pandémie de COVID-19 et pour la reprise des services municipaux et du transport en commun. Si le financement attendu n'est pas obtenu, la Ville devra avoir recours à ses réserves et à d'autres mesures d'atténuation de dépenses conformément aux années antérieures.

En 2021, le gouvernement provincial a réduit le taux d'imposition scolaire des propriétés commerciales et industrielles imposables afin d'accorder un allègement fiscal aux entreprises imposables éprouvées par la pandémie de COVID-19 et dans le but de stimuler la création d'emplois. Le gouvernement provincial a maintenu le taux d'imposition scolaire des paiements versés en remplacement d'impôts (PVRI) au même niveau qu'en 2020. La *Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts* du gouvernement fédéral stipule que le taux d'imposition des PVRI correspond au taux d'imposition des biens immobiliers qui, du point de vue du ministre, « serait applicable à une propriété fédérale si celle-ci était une propriété imposable ». La réglementation provinciale permet aux municipalités de conserver la composante scolaire des PVRI; ces recettes sont incluses dans le budget annuel. La décision d'appliquer le taux d'imposition le plus bas aux PVRI a une incidence négative pour toutes les municipalités de l'Ontario qui ont des propriétés assujetties aux PVRI et qui dépendent de ce revenu. L'impact en 2021 et 2022 a été un manque à gagner de 11,5 M\$ par année auquel s'ajouteront possiblement 11,5 M\$ de plus en 2023. Des discussions sont en cours entre le personnel et les représentants élus des trois ordres de gouvernement afin de résoudre le problème et de maintenir aux niveaux actuels les recettes provenant des PVRI. Le personnel a également

déposé une requête en cour fédérale, comme l'indiquait la note de service du 19 janvier 2023 transmise au maire et au Conseil.

Tableau 5 : Variations budgétaires (en millions de dollars - M\$)

	Services municipaux	Transport en commun	Police	Bibliothèque	Santé publique	Total
Financement disponible :						
Croissance de l'évaluation foncière	25,6	7,8	7,0	1,2	0,6	42,2
Augmentation de l'impôt	30,5	9,2	8,2	1,2	0,7	49,8
Frais d'utilisation et recettes	2,3	18,0	0,5	0,0	0,1	20,9
Programme provincial/fédéral de frais partagés	132,2	0,0	0,0	0,0	0,0	132,2
Enveloppe budgétaire	190,5	35,1	15,7	2,4	1,3	245,1
Contraintes de financement :						
Rajustements de base	(20,9)	(0,6)	0,0	0,0	0,0	(21,5)
Maintien des services	52,3	46,0	12,2	1,4	1,3	113,2
Besoins pour la croissance	14,8	22,5	3,4	1,0	0,0	41,7
Prescrit par la loi	136,6	0,5	0,0	0,0	0,0	137,1
Gains en efficacité des services/initiatives	(3,1)	(47,0)	0,1	0,0	0,0	(50,0)
Contraintes de financement	179,7	21,4	15,7	2,4	1,3	220,4
Besoins nets	10,9	13,7	0,0	0,0	0,0	24,6
Contraintes liées à la COVID-19	12,4	0,0	0,0	0,0	51,1	63,5
Financement ponctuel provenant du fonds de réserve	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement lié à la COVID-19	(1,5)	13,7	0,0	0,0	(51,1)	(38,9)
Besoins nets liés à la COVID-19	10,9	13,7	0,0	0,0	0,0	24,6

Besoins nets, excluant les besoins liés à la COVID-19	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
--	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Financement disponible

Croissance de l'évaluation foncière et augmentation de l'impôt : 91,9 millions de dollars

Les impôts prélevés de nouveaux projets d'aménagement devraient augmenter de 2,2 % en 2023, ce qui générera 41,2 M\$ de plus en recettes fiscales. Les recettes provenant de la majoration proposée de 2,5 % des impôts fonciers sont de l'ordre de 49,8 M\$.

Hausse des frais d'utilisation et des recettes/programme provincial à frais partagés : 153,1 millions de dollars

Les hausses des frais d'utilisation prévues dans le budget préliminaire correspondent aux coûts additionnels pour offrir les services, conformément au Cadre financier approuvé par le Conseil et à la législation provinciale. Les recettes provenant de toutes les autres sources sont révisées annuellement afin de déterminer si des rajustements sont nécessaires. Les frais d'utilisation et les rajustements de recettes pris ensemble devraient générer 20,9 M\$.

Ce montant de 20,9 M\$ comprend les hausses annuelles des frais d'utilisation dans toutes les directions générales de même que la hausse des frais de collecte des déchets solides pour les résidences unifamiliales et les immeubles à logements multiples, conformément aux nouveaux contrats de collecte des ordures et afin de répondre aux besoins en immobilisations de ce service; le tout présenté en détail dans le plan de dépenses sur quatre ans.

Le 28 mars 2022, l'Ontario a adhéré à la nouvelle Entente pancanadienne sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants lancée et financée par le gouvernement du Canada. L'entente est un plan quinquennal pour réduire à dix dollars par jour en moyenne les frais de garde d'enfants pour les familles admissibles. Les familles admissibles peuvent bénéficier d'une réduction de leurs frais de garde si leur fournisseur de services de garde d'enfants a choisi de participer au régime pancanadien. Les familles doivent s'adresser à leur fournisseur de services de garde d'enfants pour obtenir la réduction de tarif. Le financement prévu en vertu de cette entente sera de 123,7 M\$.

Le budget de 2023 comporte un gel des tarifs de transport en commun comme l'a approuvé le Conseil dans une motion modifiant le Rapport sur les orientations budgétaires, le calendrier et processus de consultation du budget 2023.

Conformément au dit rapport, les frais de collecte des ordures en 2023 augmenteront conformément aux orientations présentées dans les rapports sur le renouvellement des contrats de collecte des déchets solides en bordure de rue ([ACS2019-PWE-GEN-0001](#) et [ACS2021-PWE-SWS-0002](#)). Le personnel travaille également sur la préparation d'un plan financier de gestion des déchets solides à long terme en complément du Plan directeur de la gestion des déchets solides, qui sera présenté au Conseil en 2023. Le budget de 2023 inclut une estimation révisée des besoins en immobilisations pour les quatre prochaines années, soit un montant estimé de 146,1 M\$ de 2023 à 2026. La hausse des frais attribuable au renouvellement des contrats, à des coûts de fonctionnement additionnels et aux besoins en immobilisations accrus s'élève à 12 dollars pour la collecte en bordure de rue et à six dollars pour la collecte des immeubles à logements multiples. La hausse d'un dollar des frais de collecte des ordures ne génère que 425 000 \$ de plus, étant donné que les frais sont par ménage.

Contraintes de financement

Rajustements de base - 21,5 millions de dollars

Les rajustements de base aux budgets des services municipaux incluent une réduction de quelque 18,8 M\$ résultant du renversement des répercussions de la COVID-19; une réduction de 3,2 M\$ pour le renversement des fonds ponctuels approuvés en 2022; une réduction de 2 M\$ liée à une baisse des coûts d'énergie au sein des Services de la circulation atténuée par une annualisation d'environ 2,5 M\$ des coûts affectés au Service paramédic, au programme de contrôle automatisé de la vitesse (CAV), à l'application et à l'administration du Règlement sur les biens vacants et au programme d'impôt sur les logements vacants. Au chapitre du Service du transport en commun, il y a aussi une réduction de 11,7 M\$ attribuable au renversement des dépenses pour la COVID-19 et aux pertes de recettes tarifaires.

Maintien des services : 113,2 millions de dollars

Une augmentation de 29,1 M\$ provenant de contributions au fonds de réserve pour le financement des immobilisations et d'autres initiatives, et une augmentation de 31,6 M\$ en fonction de l'inflation liée au prix du carburant et des services achetés, aux installations, aux contrats et aux programmes prescrits

par la loi provinciale qui sont inclus dans le budget. De plus, les hausses de la rémunération et des avantages sociaux découlant du règlement des conventions collectives et de modifications législatives apportées au Régime des pensions du Canada s'élèvent à 44,4 M\$ en 2023.

Besoins pour la croissance : 41,7 millions de dollars

Les coûts liés à la gestion de la croissance comprennent une contribution de 4,4 M\$ pour le logement abordable dans le cadre du programme d'impôt sur les logements vacants (ILV); 1,8 M\$ pour l'embauche de 14 paramédics et l'achat de deux ambulances afin de répondre au volume accru; 0,9 M\$ pour les stratégies de lutte contre le racisme, les relations avec les Autochtones et le cadre stratégique de financement communautaire; 0,5 M\$ pour répondre aux besoins accrus des programmes de logement et de lutte contre l'itinérance; 0,6 M\$ pour soutenir le réacheminement des déchets; 1 M\$ pour la croissance du réseau des routes et des trottoirs; et 1 M\$ de plus versé au fonds d'immobilisations pour la croissance de la ville, conformément aux plans financiers à long terme. Au chapitre du Service de transport en commun, une contribution de 22,5 M\$ pour soutenir le lancement des activités des Lignes 2 et 4 et le financement des immobilisations.

Gains en efficacité des services/initiatives : - 50,0 millions de dollars

Les gains en efficacité sont les économies en général provenant principalement des modifications du programme d'immobilisations et de la réduction de son parc d'autobus, totalisant 47 M\$ de gains en efficacité. D'autres économies sont réalisées sur les baux des édifices et au chapitre des dépenses discrétionnaires, de la consommation d'électricité et du remaniement organisationnel décrit dans le tableau 2 - Budget de 2023 - Sommaire des gains d'efficacité opérationnelle.

Contraintes financières liées à la COVID-19 (net) : 24,6 millions de dollars

Le budget préliminaire de 2023 inclut les contraintes budgétaires liées à la COVID-19 prévues en 2023. Ces contraintes budgétaires sont indiquées séparément pour chaque secteur d'activité compte tenu de leur caractère ponctuel. La Ville continue de demander des fonds supplémentaires auprès des ordres supérieurs de gouvernement pour la gestion de la pandémie de COVID-19 et la relance. Si nous n'obtenons pas le financement demandé, pour couvrir ces coûts, nous devrons vraisemblablement avoir recours au fonds de réserve pour la stabilisation des taxes ou à d'autres fonds de réserve pour les services municipaux.

Nous nous attendons à ce que les contraintes budgétaires liées à la COVID-19 en 2023 pour les services municipaux soient de 3,7 M\$ pour les soins de longue durée; 6.6 M\$, pour les Services de logement; 0,7 M\$, pour les Services à l'enfance; et 1 M\$ pour le soutien à la distribution des vaccins. Les contraintes budgétaires liées à la COVID-19 sont de 51,1 M\$ pour Santé publique Ottawa et un impact net de 13,7 M\$ pour le Service du transport en commun avec une demande de financement gouvernemental de 39 M\$. Nous nous appuyons sur l'hypothèse selon laquelle toutes les dépenses de Santé publique Ottawa liées à la COVID-19 seront financées par le gouvernement provincial et sur l'hypothèse selon laquelle les coûts supplémentaires du Service du transport en commun liés à la COVID-19 seront absorbés par un financement provenant des ordres supérieurs de gouvernement. D'autres mesures, comme un emprunt ponctuel du fonds de réserve, peuvent être prises si les gouvernements n'accordent pas de financement au Service du transport en commun d'ici la fin de 2023.

Budget des immobilisations préliminaire de 2023 et prévisions d'immobilisations pour 2023-2026

Les besoins liés au programme d'immobilisations de 2023 et aux prévisions d'immobilisations de 2023 à 2026 sont fondés sur le Plan directeur du transport, le Plan directeur de l'infrastructure, l'étude préliminaire sur les redevances d'aménagement de 2019 et le Plan financier à long terme pour les services financés par les recettes fiscales et les services financés par les redevances, tous approuvés par le Conseil. Le financement par emprunt utilisé pour financer les volets admissibles du programme d'immobilisations sera utilisé conformément au Plan financier à long terme et au Cadre financier.

Le budget des immobilisations préliminaire 2023 de la Ville inclut également un budget additionnel pour des travaux de réfection des trottoirs, des sentiers et des routes.

Changement climatique

Les budgets des immobilisations préliminaires de 2023 ont été améliorés suivant l'ajout d'une perspective de changement climatique afin de fournir de l'information sur les effets pertinents des investissements liés au climat. Le but étant de mieux comprendre les investissements de la Ville pour mettre en œuvre son [Plan directeur sur les changements climatiques](#), réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et augmenter sa résilience face aux effets actuels et futurs des changements climatiques. Il s'agit de la première année de la prise en compte d'une perspective climatique dans les nouvelles demandes de fonds

d'immobilisations et c'est une première étape en vue de bâtir un cadre-comptable en matière de changement climatique afin d'appuyer les décideurs. Les prochains budgets prendront appui sur cet exercice, y compris pour l'élaboration d'un budget carbone.



Dans le cadre de cet exercice, l'évaluation des demandes de fonds d'immobilisations s'est faite sur une échelle qualitative, à savoir sur leur contribution – allant de nulle, mineure, modérée ou majeure - à réduire les émissions de GES ou à bâtir la résilience face aux changements climatiques.

Les investissements ont été classés comme :

- Contribution mineure s'ils étaient jugés s'inscrire dans le scénario des activités planifiées d'Évolution énergétique ou si le projet avait été modifié pour prendre en compte ses effets sur le climat.
- Contribution modérée s'ils étaient jugés comme allant au-delà du scénario des activités planifiées pour réduire les émissions de GES ou s'ils s'attaquaient directement à un risque climatique.
- Contribution majeure s'ils étaient jugés s'inscrire dans le scénario des 100 pour cent d'Évolution énergétique ou s'ils s'attaquaient de façon importante à un risque climatique.

Globalement, le budget préliminaire de 2023 comprend pour plus de 52 M\$ de nouveaux investissements ayant une contribution climatique modérée ou majeure. On s'attend à ce que plus de 30 M\$ de cette somme servent à réduire les GES au-delà du scénario d'activités planifiées d'Évolution énergétique et que 22 M\$ contribuent modérément ou de façon majeure à bâtir la résilience climatique. La Ville obtiendra également du financement d'autres ordres de gouvernement au cours des prochaines années, incluant une subvention de 350 M\$ du fonds pour le transport en commun à zéro émission d'Infrastructure Canada et un prêt de 75 M\$ de la Banque d'infrastructure du Canada pour l'acquisition d'autobus à émission zéro et l'infrastructure connexe.

La plupart des investissements jugés comme ayant une contribution mineure ont été évalués ainsi parce qu'ils s'inscrivaient dans le scénario des activités planifiées d'Évolution énergétique ou parce qu'ils correspondaient aux modifications apportées à un projet pour tenir compte des effets climatiques. Le personnel s'attend à voir un plus grand nombre de projets ayant une contribution modérée ou majeure dans les années à venir puisque les considérations climatiques sont plus profondément enchâssées dans les projets, les politiques et les plans directeurs de la Ville et compte tenu du parachèvement de la Stratégie de résilience face aux changements climatiques.

- Le personnel s'engage à renforcer la prise en compte de la perspective climatique dans tous les secteurs du budget. Voici certains des aspects qui seront considérés dans de futurs budgets : Maintenir la constance de l'évaluation entre les différents investissements, y compris l'évaluation des programmes incluant plusieurs projets, mais dont seule une partie du programme ou des projets réduit les émissions de GES ou bâtit la résilience climatique.
- Quantifier les économies d'un investissement sur le plan énergétique ou son apport à la réduction des GES en l'absence de détails sur le programme ou le projet.
- Avoir besoin des coûts détaillés du projet et de sa planification pour déterminer la part de l'investissement que l'on pouvait attribuer aux améliorations climatiques.
- Avoir pris en compte en retard les répercussions du projet sur le climat ou la portée du programme.
- Absence de politiques et d'orientations ou financement insuffisant pour aller au-delà des activités planifiées.
- Absence d'un plan global pour remédier aux risques climatiques, la Stratégie de résilience face aux changements climatiques étant en cours d'élaboration.
- Problèmes de chaînes d'approvisionnement susceptibles de nuire à l'atteinte des objectifs climatiques.
- Ne pas évaluer les investissements susceptibles d'augmenter les émissions de GES ou d'accroître les risques climatiques.
- Risque de surestimer la contribution d'un investissement.

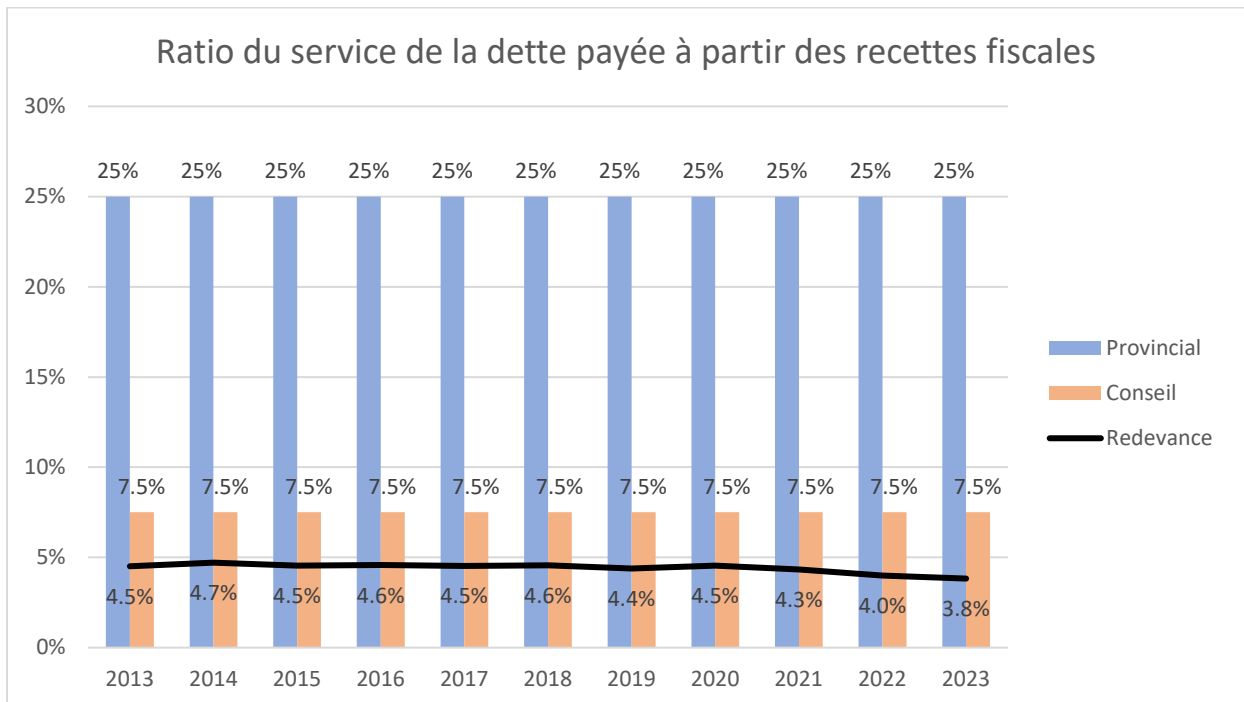
Dette et réserves

La Ville finance son programme d'immobilisations au moyen des fonds de réserve financés à même les taxes, des redevances d'aménagement sur la partie liée à la croissance des projets admissibles et des subventions fédérales et provinciales et la dette.

Les lignes directrices du Cadre financier approuvées par le Conseil relativement à la dette sont les suivantes :

- Le service de la dette ne doit pas excéder un quart de 1 % de la taxe foncière lorsqu'il ne s'agit pas d'un projet commémoratif.
- S'il s'agit d'un projet ancien, le service de la dette peut excéder ce pourcentage.
- Le capital et les intérêts de la dette soutenue par les recettes fiscales ne doivent pas excéder 7,5 % des recettes municipales.

Graphique 1: Ratio du service de la dette payée à partir des recettes fiscales de 2013 à 2023



Le programme d'immobilisations élaboré et déposé au Conseil adhère à ces principes.

Budget préliminaire d'immobilisations de 2023 – financé par les recettes fiscales

Au total, l'autorisation des dépenses d'immobilisations demandée pour les projets financés par les redevances et par les recettes fiscales en 2023 est de 1,06 G\$. Le budget préliminaire d'immobilisations de 2023 s'inscrit dans la volonté de la Ville de combler l'écart de financement des infrastructures et nous ne dérogeons pas de ce plan en 2023. L'autorisation des dépenses d'immobilisations demandée pour les projets d'infrastructure financés par les recettes fiscales en 2023 est de 714,4 M\$. Ces dépenses comprennent le programme intégré de réfection des aqueducs, des égouts et des routes financé par les recettes fiscales et les plans préliminaires d'immobilisations de la Commission du transport en commun, de la Commission de services policiers et du conseil d'administration de la Bibliothèque publique. Les projets d'immobilisations pour l'eau et les eaux usées, lesquels sont entièrement financés à même les redevances pour l'eau, les égouts et les eaux pluviales, les redevances d'aménagement et le service de la dette, sont présentés plus loin dans ce rapport. Le programme de gestion des déchets solides répond présentement aux exigences prescrites par la loi pour le site d'enfouissement du chemin Trail. Tout en poursuivant les efforts pour prolonger la durée de vie du site d'enfouissement et respecter les besoins de planification à long terme et les exigences prescrites par la loi, le fonds de réserve pour la gestion des déchets solides est déficitaire, une situation qui se prolongera à court terme. Le financement par emprunt a été utilisé pour les projets admissibles en 2023. Le personnel prépare présentement un plan directeur et un plan financier à long terme pour la gestion des déchets afin de doter la Ville de stratégies financières et non financières qui lui permettront de maintenir son service de déchets solides pour ses résidents et de renflouer le fonds de réserve. Le financement du programme de travaux intégrés provient de sources, soit financées par les recettes fiscales (fonds de réserve pour immobilisations de la Ville ou emprunt financé par les recettes fiscales) soit financées par les redevances (fonds de réserve pour l'aqueduc, les égouts et les eaux pluviales ou emprunt financé par les redevances). Bien que ces projets comportent des composantes financées par les recettes fiscales ou par les redevances, ils sont inclus dans le livret budgétaire du Comité des transports, car ils relèvent de son mandat législatif. Le tableau 6 présente le plan de financement annuel du budget de base soutenu par les recettes fiscales conformément au plan financier à long terme approuvé pour les actifs financés par les recettes fiscales.

Graphique 2 : Financement consacré au renouvellement de l'infrastructure de 2013 à 2027 - Actifs financés par les recettes fiscales

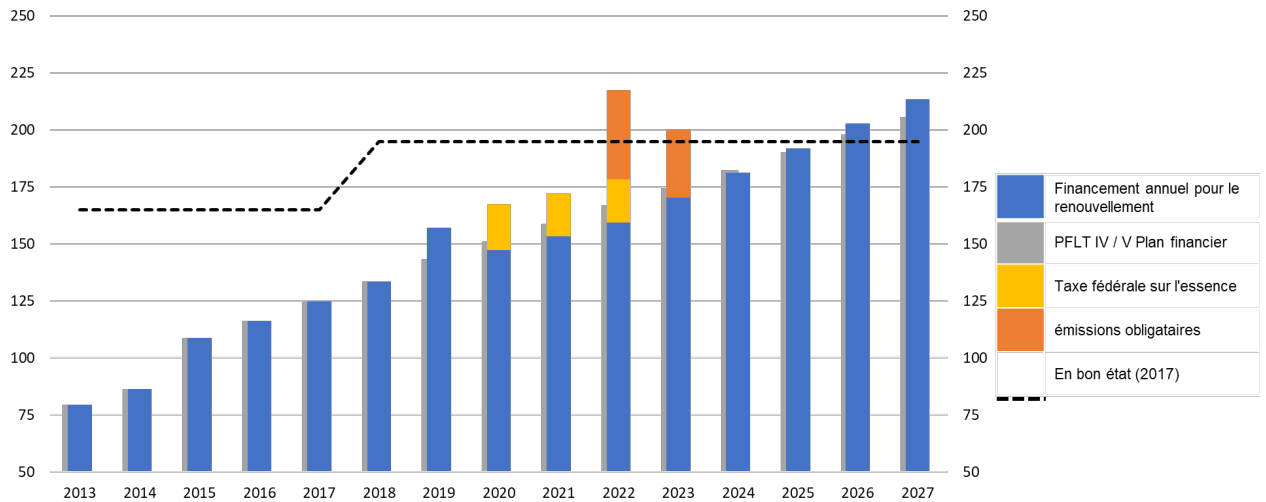


Tableau 6 : Sommaire du financement du programme d'immobilisations financé par les recettes fiscales - 2023 (en milliers de dollars)

Demande en 2023	Renouvellement des actifs municipaux	Croissance	Améliorations de services exigées par la réglementation	Total global
Autorisation totale	420 152	205 025	89 206	714 383
Exigences de financement				
Services des recettes	1 367	0	5 050	6 417
Réserves	317 493	33 349	66 486	417 328
Redevances d'aménagement (encaisse/dette)	2 692	136 304	0	138 996
Financement par emprunt	98 600	35 372	17 670	151 642
Total	420 152	205 025	89 206	714 383

Budget de fonctionnement préliminaire financé par les redevances de 2023 Services financés par les redevances

Le budget de fonctionnement préliminaire financé par les redevances de 2023 correspond au Plan financier à long terme V approuvé par le Conseil en septembre 2017. Ce budget, qui comprend les services d'eau, d'eaux usées et d'eaux pluviales, a été préparé dans les limites des augmentations de recettes adoptées par le Conseil : 2 % pour l'eau, 3 % pour les eaux usées et 12 % pour les eaux pluviales, ce qui donne une hausse moyenne globale des recettes de 4,2 % pour les services financés par les redevances. L'augmentation globale des recettes est attribuable en partie aux recettes additionnelles provenant de nouveaux comptes, ce qui réduit la hausse imposée aux utilisateurs actuels des réseaux. Par conséquent, la facture moyenne accusera une hausse de 4,2 %. La facture d'eau moyenne augmentera de 38,03 \$ par année ou de 3,17 \$ par mois.

En vertu du nouveau barème de redevances entré en vigueur en 2019, 20 % des recettes proviennent de frais fixes fondés sur la taille des compteurs d'eau et l'autre 80 %, de la consommation prévue. Les prévisions de recettes pour 2023 sont fondées sur une consommation prévue de 82,2 millions de deux mètres cubes. Les redevances d'eaux pluviales sont fixes et établies selon le type de propriété, le secteur de service et le type de service.

Les redevances, les frais de service et l'augmentation des nouveaux comptes financent les besoins opérationnels des réseaux d'aqueduc, d'égout et de gestion des eaux pluviales et permettent de financer des travaux d'immobilisations ou de rembourser le service de la dette pour les travaux d'immobilisations.

L'incidence des nouveaux tarifs sur un ménage dont la consommation moyenne est de 180 mètres cubes d'eau par année est illustrée dans le tableau 7.

Tableau 7 : Incidence sur la facture annuelle (en dollars)

Secteur	Secteur urbain, raccordé			Secteur rural, non raccordé		
	2022	2023	Variation en %	2022	2023	Variation en %
Eau	381,96 \$	389,60 \$	2,0 %	S.O.	S.O.	S.O.
Eaux usées	343,80 \$	354,11 \$	3,0 %	S.O.	S.O.	S.O.
Eaux pluviales	167,30 \$	187,42 \$	12,0 %	83,65 \$	93,69 \$	12,0 %

	Secteur urbain, raccordé			Secteur rural, non raccordé		
Secteur	2022	2023	Variation en %	2022	2023	Variation en %
Total	893,06 \$	931,13 \$	4,2 %	83,65 \$	93,69 \$	12,0 %
Variation en \$		38,07 \$			10,04 \$	

Les variations des prévisions du budget 2023 et les sources de financement sont présentées par catégorie dans le tableau 8.

Tableau 8 : Variations des coûts opérationnels du budget de fonctionnement (millions de dollars)

	Eau	Eaux usées	Eaux pluviales	Total
Financement disponible :				
Recettes/augmentation des frais d'utilisation	4,1 \$	4,8 \$	8,8 \$	17,6 \$
Contraintes de financement :				
Maintenir les services	3,7 \$	4,0 \$	0,3 \$	8,0 \$
Croissance	0,1 \$	0,1 \$	0,0 \$	0,1 \$
Contributions aux immobilisations	0,3 \$	0,8 \$	8,4 \$	9,6 \$
Total	4,1 \$	4,8 \$	8,8 \$	17,6 \$

Financement disponible

En fonction des niveaux de consommation en 2023 et des hausses de recettes approuvées par le Conseil, l'augmentation des redevances en 2023 générera des recettes additionnelles de 17,6 M\$, soit 4,1 M\$ pour l'eau, 4,8 M\$ pour les égouts et 8,8 M\$ pour les eaux pluviales.

Contraintes de financement*Maintien des programmes et des services existants : 8 M\$*

L'augmentation est principalement attribuable au règlement prévu des conventions collectives, aux augmentations de salaire et à la hausse du coût des avantages sociaux.

Croissance des programmes et des services : 0,1 M\$

L'augmentation est principalement attribuable à l'augmentation du financement de base pour la gestion de la croissance du système, conformément aux orientations du Plan financier à long terme V.

Contributions aux immobilisations : 9,6 M\$

L'augmentation globale de la contribution au fonds d'immobilisations de 9,6 M\$ est nécessaire à cause du coût élevé des infrastructures requises pour fournir les services financés à même les redevances dont la durée s'étend sur plusieurs générations.

Programme d'immobilisations de 2023 pour la gestion de l'eau, des eaux usées et des eaux pluviales

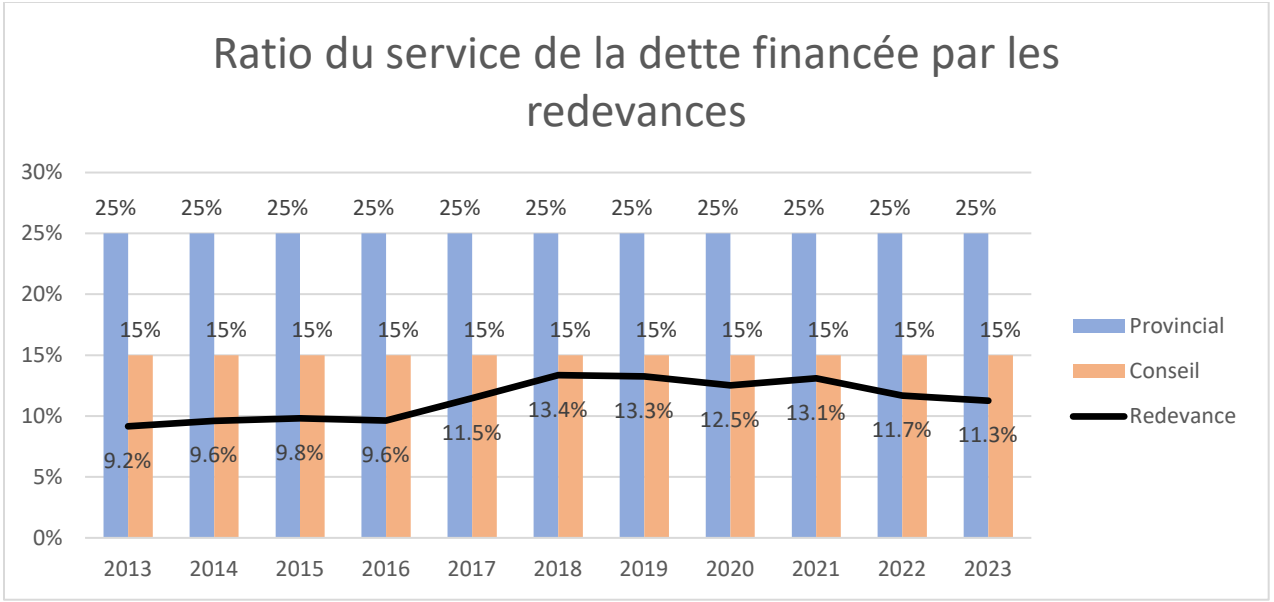
L'autorisation de dépenses d'immobilisations demandée en 2023 est de 342,8 M\$. Ce montant comprend le volet du programme intégré de réfection de la chaussée, des conduites d'eau et des égouts financé par les redevances. Une liste des travaux proposés pour 2023 est incluse dans le budget préliminaire.

Tableau 9 : Sommaire du financement du programme d'immobilisations financé par les redevances - 2023 (en milliers de dollars)

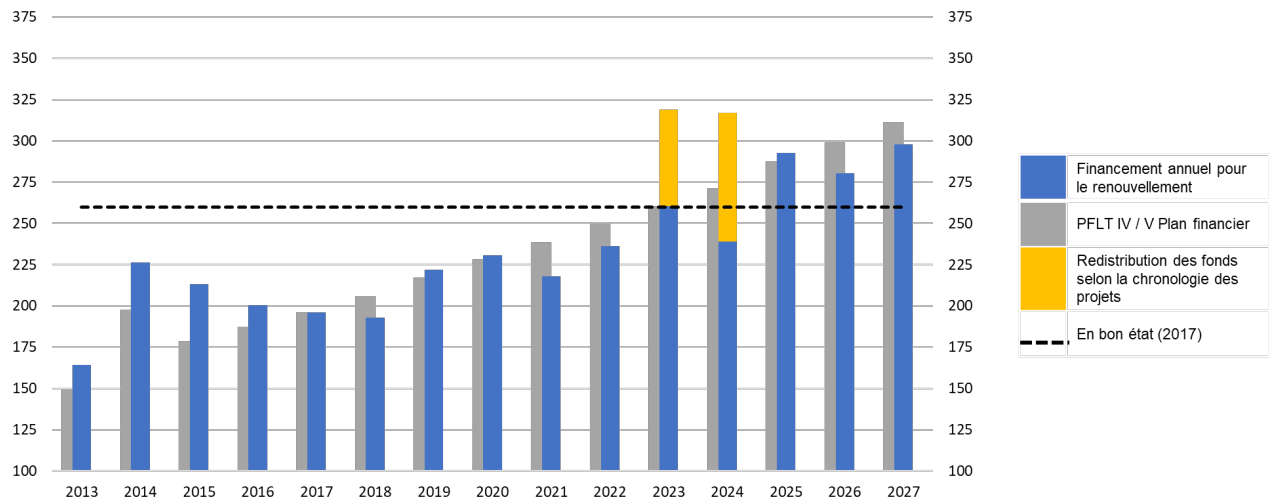
Demande en 2023	Renouvellement des actifs municipaux	Croissance	Améliorations de services exigées par la réglementation	Total global
Autorisation totale	310 486	25 517	6 868	342 871
Exigences de financement				
Services des recettes	0	476	4850	5 326
Réserves	231 486	10 042	2 018	243 546
Redevances d'aménagement (encaisse/dette)	260	14 999	0	15 259
Financement par emprunt	78 740	0	0	78 740
Total	310 486	25 517	6 868	342 871

Le renouvellement des infrastructures représente 91 % du budget total des immobilisations financé par les redevances en 2023. Le budget des immobilisations est financé par les fonds de réserve pour l'eau, les égouts et les eaux pluviales, les redevances d'aménagement, les nouveaux emprunts et les subventions gouvernementales. En 2023, le remboursement annuel de la dette pour les services d'eau, d'eaux usées et d'eaux pluviales sera de 11 % des recettes municipales pour ces secteurs d'activité. Ce pourcentage s'inscrit dans la limite de 15 % de dette établie par le Conseil pour les programmes financés par les redevances.

Graphique 3 : Ratio du service de la dette financée par les redevances de 2013 à 2023



Graphique 4 : Financement consacré aux infrastructures de 2013 à 2027 - Actifs financés par les redevances



Examens et consultations budgétaires

Les budgets préliminaires de fonctionnement et des immobilisations de chaque comité seront examinés par le président ou la présidente et le vice-président ou la vice-présidente de ce comité dans le cadre des réunions d’approbation des ordres du jour; les directions générales concernées ajouteront leurs commentaires.

Tous les comités permanents du Conseil ainsi que la Commission de transport en commun, la Commission des services policiers, le Conseil d'administration de la bibliothèque et le Conseil de santé publique tiendront des rencontres pour étudier leurs budgets préliminaires de 2023 et pour entendre les délégations du public.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité de la Ville a fait un survol de tous les postes budgétaires de l'administration municipale liés à l'accessibilité suivant le dépôt du budget le 1^{er} février. Afin de soutenir l'accessibilité dans le processus budgétaire de 2023, les membres du comité ont convié un groupe de travail chargé d'examiner les postes budgétaires liés à l'accessibilité. Des propositions ont été soumises aux comités permanents pertinents formulant des questions, des commentaires et appuyant les éléments des postes budgétaires liés à l'accessibilité. Ces propositions ont été présentées par les délégations communautaires ou ont été transmises par écrit aux comités permanents pertinents avant le parachèvement du budget 2023 le 1^{er} mars 2023. Les résidents de la ville disposent de plusieurs moyens pour commenter le budget préliminaire. Les résidents sont invités à fournir leurs commentaires directement à leur conseillère ou leur conseiller de quartier. Bon nombre de conseillères et de conseillers tiennent des consultations publiques sur le budget pour recueillir les commentaires des citoyens de leur quartier. Cette année, des consultations publiques ont commencé en janvier et elles se poursuivront en février dans toute la ville. Les commentaires recueillis dans ces rencontres sont transmis aux membres du Conseil et à la haute direction de la Ville aux fins de considération. Les résidents peuvent également soumettre leurs questions et commentaires sur le budget préliminaire de 2023 dans le site Web de la Ville à [Participons Ottawa](#).

Une fois le budget préliminaire de 2023 déposé, les documents budgétaires seront publiés sur le site [Ottawa.ca/budget](#) et les bibliothèques municipales et les centres de service à la clientèle en auront des exemplaires.

Les budgets préliminaires seront étudiés par les comités permanents et les conseils concernés, la Commission du transport en commun et les comités consultatifs dans le cadre de rencontres publiques qui se dérouleront en février. Les résidents sont invités à participer à ces rencontres et à fournir leurs commentaires en s'inscrivant pour intervenir à titre de délégations publiques. Le calendrier de ces rencontres est présenté dans le tableau 10 ci-après.

Tableau 10 - Calendrier proposé des rencontres budgétaires de 2023

Conseil de santé - dépôt du budget	Le lundi 30 janvier 2023
Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa - dépôt du budget	Le mardi 31 janvier 2023
Conseil – dépôt du budget (séance extraordinaire)	Le mercredi 1^{er} février 2023
<ul style="list-style-type: none"> • Services municipaux • Services de transport en commun • Service de police* • Services de bibliothèque* • Santé publique* • Comité de dérogation • Prévention du crime <p><i>*Outre cette réunion du Conseil, les conseils tiennent leur propre réunion pour déposer leurs budgets respectifs.</i></p>	
Commission de services policiers – dépôt du budget (réunion extraordinaire)	Le mercredi 1 ^{er} février 2023
Comité des finances et des services organisationnels	Le mardi 7 février 2023
Commission du transport en commun	Le jeudi 9 février 2023
Comité de vérification	Le lundi 13 février 2023
Comité de la planification et du logement	Le mercredi 15 février 2023
Comité des services de protection et de préparation aux situations d'urgence	Le jeudi 16 février 2023
Comité de l'environnement et du changement climatique	Le mardi 21 février 2023
Comité des transports	Le mardi 23 février 2023
Comité de l'agriculture et des affaires rurales	Le vendredi 24 février 2023
Commission de services policiers	Le lundi 27 février 2023
Conseil de santé	Le lundi 27 février 2023
Comité des services communautaires	Le mardi 28 février 2023
Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa	Le mardi 28 février 2023
Conseil - examen et adoption du budget	Le mercredi 1^{er} mars

**Les dates et les heures des réunions sont sujettes à changement à la discrétion du président ou de la présidente du comité*

Le Conseil se réunira le 1^{er} mars 2023 pour étudier le budget préliminaire de 2023 et toutes les recommandations découlant des réunions budgétaires tenues par les comités permanents, les conseils, la Commission du transport en commun et les comités consultatifs et il procédera par la suite à l'adoption du budget de 2023.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Les répercussions financières sont décrites dans le présent rapport.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Il n'y a pas d'empêchement de nature juridique à la mise en œuvre des recommandations formulées dans ce rapport.

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES DE QUARTIER

Ce rapport vise l'ensemble de la ville, et les commentaires des conseillers et conseillères des quartiers ne sont pas requis.

COMMENTAIRES DES COMITÉS CONSULTATIFS

Les parties pertinentes du budget préliminaire de 2023 seront transmises aux divers comités consultatifs du Conseil aux fins d'examen et de commentaires avant l'étude de la dernière version du budget par le Conseil le 1^{er} mars prochain.

CONSULTATION

Le public a fait ou fera part de ses commentaires sur le budget préliminaire de 2023 dans le cadre de séances de consultation virtuelles ou en personne organisées par les conseillers et conseillères au cours des mois de janvier et de février. À noter, le 9 février, le conseiller King organise une séance de consultation budgétaire s'adressant spécifiquement aux résidents d'ascendance africaine, autochtones et racisés afin qu'ils fassent connaître leurs points de vue et leurs réflexions sur les priorités que devrait retenir la Ville dans ce prochain budget.

Les résidents ont également l'occasion de s'exprimer sur le budget préliminaire sur la plateforme de participation citoyenne de la Ville - [Participons Ottawa](#). Les suggestions et les idées recueillies dans le cadre du processus d'engagement sont partagées avec le Conseil et la haute direction de la Ville avant le dépôt du budget et sont prises en compte pour l'élaboration du budget préliminaire.

La Ville a annoncé les séances de consultation publique virtuelles et en personne organisées par les conseillers et conseillères et les possibilités de participer en ligne sur le site ottawa.ca au moyen de ses outils de communication

habituels et de ses réseaux sociaux. Les renseignements et outils reliés au budget se trouvent sur le site Web de la Ville à Ottawa.ca/budget.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

La Ville d'Ottawa s'engage à accorder un traitement équitable aux personnes qui vivent avec un handicap en ce qui concerne l'accès à ses services, programmes, biens, installations et renseignements et à faire en sorte qu'elles puissent en bénéficier comme tous les autres membres du public, et ce, dans le respect de leur dignité. Cet engagement vaut pour les résidents, les visiteurs et les employés qui ont des handicaps visibles ou invisibles, permanents ou temporaires.

Le livret du budget de 2023 alloue un budget important à l'avancement des mesures d'accessibilité au chapitre des services municipaux, de l'information, des installations et des espaces publics. Le budget de 2023 témoigne d'un engagement politique manifeste envers l'équité et l'inclusion et vise à réduire les obstacles et à assurer la pleine participation conformément à la Politique sur l'accessibilité d'Ottawa et à la LAPHO : exigences du Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées (RNAI).

Ces améliorations auront toutes un effet positif pour assurer dans la ville d'Ottawa une plus grande accessibilité aux personnes en situation de handicap et au public en général. La Ville continuera d'être à l'affût de possibilités dans ses budgets d'accroître dans le futur l'accessibilité pour les personnes âgées qui ont des incapacités.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES BIENS

Les recommandations du présent rapport sont conformes aux objectifs du [Programme de gestion intégrale des actifs](#) de la Ville. La mise en œuvre du Programme de gestion intégrale des actifs permet à la Ville de gérer efficacement les infrastructures existantes et nouvelles afin de maximiser les bénéfices, diminuer les risques et fournir aux utilisateurs dans la communauté des niveaux de services sécuritaires et fiables. La gestion intégrale des actifs se fait dans une optique de durabilité sociale, culturelle, environnementale et économique.

RÉPERCUSSIONS CLIMATIQUES

Le 14 avril 2019, le Conseil municipal d'Ottawa a déclaré l'urgence climatique. Afin d'assurer la transition d'Ottawa en une ville propre, renouvelable et résiliente d'ici 2050, il est essentiel de poser des gestes et d'investir afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de bâtir la résilience climatique face aux effets actuels et futurs des changements climatiques. Le budget préliminaire de 2023 prévoit des investissements dans des initiatives qui rapprochent Ottawa de l'atteinte des objectifs décrits dans le Plan directeur en matière de changement climatique et des priorités d'Évolution énergétique et de la Stratégie de résilience face aux changements climatiques. Pour une première année, les nouvelles demandes de financement d'immobilisations sont toutes analysées dans une perspective climatique, établissant ainsi une base sur laquelle s'appuyer dans le futur. Les prochains budgets prendront appui sur cet exercice, y compris pour l'élaboration d'un budget carbone.

Pour la première fois, le budget préliminaire de 2023 prévoit investir une somme annuelle de 5 M\$ pour la mise en œuvre d'un plan directeur en matière de changement climatique qui soutiendra des initiatives visant à réduire les émissions de GES et à bâtir la résilience climatique.

Le budget préliminaire de 2023 inclut également de nouveaux investissements qui devraient contribuer de façon plus importante à réduire les émissions de gaz à effet de serre. À titre d'exemple :

- 23,3 M\$ pour l'acquisition d'autobus de 40 pieds à émission zéro (remplacement d'autobus)
- 3 M\$ dans la Stratégie d'investissement et de gestion énergétique pour la mise en œuvre de mesures de conservation de l'énergie dans les installations municipales
- 320 800 \$ pour remplacer les équipements actuels du Service des incendies par des équipements alimentés aux piles.
- Des investissements afin d'améliorer les bornes de rechargement des véhicules électriques dans les parcs de stationnement et les garages
- Des investissements pour transformer le parc automobile municipal en un parc automobile à émission zéro, incluant 240 000 \$ pour l'achat de quatre nouveaux véhicules électriques pour les Services du Code du bâtiment

De nouveaux investissements sont prévus qui apporteront une contribution plus importante à bâtir la résilience climatique :

- 582 000 \$ pour poursuivre de concert avec les offices de protection de la nature la mise à jour de la carte des plaines inondables de la Ville
- 1 M\$ pour le programme de gestion en période de précipitation afin de poursuivre l'élaboration d'une approche concertée en matière de gestion en période de précipitation dans la zone urbaine et de réduire les risques d'inondation.
- 4,1 M\$ pour la stabilisation des pentes de la rivière des Outaouais longeant la route 174 d'Ottawa afin d'assurer la protection contre l'érosion pendant les grandes crues du printemps.
- 12,2 M\$ pour des projets intégrés de renouvellement des infrastructures qui réduisent les surverses d'égouts sanitaires par fortes pluies, protègent la rivière des Outaouais et diminuent les risques d'inondation des sous-sols.
- 725 000 \$ pour l'étude du bassin hydrographique du ruisseau Bear qui formulera des recommandations afin de réduire les risques causés par les inondations et de bâtir la résilience face à d'autres éventuelles conditions climatiques.
- 725 000 \$ pour l'acquisition d'espaces verts afin de bâtir la résilience face aux hausses de température et de niveaux de précipitation.
- 1,7 M\$ pour le programme de plantation d'arbres en ville afin d'améliorer le couvert forestier urbain.

RÉPERCUSSIONS SUR LES AUTOCHTONES, LE GENRE ET L'ÉQUITÉ

Au chapitre de la planification et de la prestation de ses programmes et de ses services, la Ville s'est engagée à soutenir l'équité entre les genres, la lutte contre le racisme et la réconciliation avec les peuples autochtones et à s'attaquer aux autres problèmes en matière d'équité et d'inclusion auxquels sont confrontées les communautés marginalisées. Au cours des dernières années, le Conseil a approuvé la Stratégie sur la condition féminine et l'équité des genres d'Ottawa, la Stratégie de lutte contre le racisme et le Plan municipal sur la diversité et l'inclusion. Ces stratégies et ce plan permettront à la Ville d'agir de façon plus délibérée et percutante pour assurer l'équité à l'échelle individuelle, organisationnelle et systémique. Lorsqu'ils préparaient les budgets préliminaires de fonctionnement et des immobilisations, le personnel et les dirigeants de la Ville devaient considérer l'équité dans tous les aspects du processus budgétaire afin que les groupes ou les particuliers à risque élevé d'exclusion soient pris en compte et pour prévenir des retombées inévitables et disparates. Dans le cadre de ce processus budgétaire, le personnel a été chargé d'évaluer les besoins en

ressources pour réaliser les engagements pris en vertu des plans et des stratégies en matière d'équité approuvés par le Conseil.

Le budget préliminaire de 2023 contient des investissements qui appuient directement les priorités stratégiques de la Ville reliées aux Autochtones, à l'égalité entre les genres, à l'origine ethnique et à l'équité. Le budget prévoit 250 000 \$ pour la mise en œuvre d'une stratégie pluriannuelle de lutte contre le racisme ([ACS2022-CSS-GEN-012](#)) et d'une stratégie sur la condition féminine et l'équité des genres ([ACS2021-CSS-GEN-002](#)). De plus, il prévoit 150 000 \$ pour travailler en collaboration avec les dirigeants autochtones à l'établissement de relations, de protocoles, d'accords et de cadres d'engagement pour soutenir les objectifs approuvés de réconciliation avec les Autochtones. Une somme additionnelle de 1,3 M\$ est également incluse dans le présent budget afin de soutenir le nouveau Cadre stratégique de financement communautaire (rapport [ACS2020-CSS-GEN-0003](#)), lequel sert à financer les organismes à but non lucratif qui interviennent auprès des résidents d'Ottawa les plus vulnérables et aux besoins les plus grands afin de leur donner un accès équitable aux programmes et aux services qui réduisent la pauvreté; à appuyer le développement communautaire; et à renforcer l'infrastructure sociale de la Ville.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Aucune répercussion sur la gestion des risques n'est associée au présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

Ce rapport vise l'ensemble de la ville et n'a pas de répercussions sur les zones rurales.

PRIORITÉS DU MANDAT DU CONSEIL

Ce rapport étaye la volonté permanente de la Ville pour ce qui est de la viabilité financière et de la transparence.

DOCUMENTS À L'APPUI

Document 1 - Sommaires du budget de fonctionnement préliminaire de 2023

Document 2 - Sommaires du budget des immobilisations préliminaire de 2023

Document 3 - Énoncés de politique et principes sous-tendant le cadre d'examen des services

Document 4 - Cadre et méthodologie pour l'efficacité et la compétitivité des services

Document 5 - Guide de documents budgétaires

Document 6 - Livres des budgets préliminaires de fonctionnement et des immobilisations de 2023 préparés par les comités permanents, les conseils et la Commission du transport en commun

SUITE À DONNER

Les budgets préliminaires de 2023 seront étudiés par les comités permanents et les conseils concernés, la Commission du transport en commun et les comités consultatifs dans le cadre de rencontres publiques qui se dérouleront en janvier et février. Les recommandations découlant de ces examens seront acheminées au Conseil aux fins de considération à sa réunion du 1^{er} mars.